

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BASSIN MÉDITERRANÉE DE MATCH RACING 2011

1 – Organisation

Les épreuves du championnat du Bassin Méditerranée de Match Racing sont organisées par les clubs des ligues Languedoc-Roussillon, Alpes-Provence et Côte d'Azur, avec le concours technique de la Société Nautique de Sète, la Société Nautique de Bandol, le Yacht Club de la Pointe Rouge ainsi que le Club Nautique d'Antibes, le Yacht Club d'Antibes, le CDV 06 et l'AMRAM,.

Le règlement du Championnat de Méditerranée 2010-2011 est soumis au règlement du Championnat de France de Match Racing 2011.

La coordination du championnat Méditerranée est assurée par :

Dimitri DERUELLE pour Marseille, coordinateur général

Denys VANIER pour Sète

Fouette Pauthier pour Antibes

Ghislain GENDRON Pour Bandol

2 – Déroulement du championnat

Le 6 Octobre 2010, les coureurs sont répartis sur l'ensemble des épreuves selon les choix de préférences (ref : bulletin d'inscription).

La répartition des skippers aux différentes épreuves sera envoyée par courriel à tous les inscrits.

Lors des phases 1 et 2 (annexe1), si un skipper prévu se désiste, il pourra être remplacé par tout skipper à la convenance de la coordination du championnat de Méditerranée.

3 – Inscription

Tout skipper ayant l'intention de participer au championnat de Méditerranée 2011 doit s'inscrire avant le 1er Octobre 2010, inscription accompagnée d'un chèque de caution d'inscription de 500 € à l'ordre du YCPR, caution qui sera rendue en fin de Championnat. En cas d'absence sans excuse valable, le chèque sera encaissé et la somme répartie entre les centres organisateurs des épreuves du Championnat de Méditerranée 2011. Passé le 1er octobre 2010 (cachet de la poste faisant foi), aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Les fiches d'inscription accompagnées du chèque de caution et de participation au championnat doivent être envoyées à :

YCPR

Championnat de Méditerranée de Match Racing

BP314

13269 Marseille Cedex 08

Ainsi qu'un courriel avec la fiche d'inscription à : dimitri@marsail.com

Les organisateurs d'épreuves du bassin Méditerranée invitent les skippers à s'inscrire le plus tôt possible sur ces différentes épreuves.

Toutes les épreuves sont annoncées par un avis de course publié 2 semaines avant le début de l'épreuve.

La participation aux épreuves est réservée en priorité aux coureurs de la ligue concernée.

L'organisateur tient également compte de l'ordre de réception des inscriptions, dossier complet, comprenant fiche d'inscription, liste d'équipage, chèque de caution de participation.

4 – Equipages

Application de l'article 4 du règlement du championnat de France 2011

5 – Règles applicables

Application de l'article 5 du règlement du championnat de France 2011

6 – Calendrier

16 et 17 octobre 2010	Octobre à Sète (Grade 4) Société Nautique de Sète
30 et 31 octobre 2010	Octobre à Antibes (Grade 4), YCA, CNA, CDV 06 AMRAM
20 et 21 novembre 2010	Novembre à Sète (Grade 4), Société Nautique de Sète
27 et 28 novembre 2010	Bandol Med Cup (Grade 4), Société Nautique de Bandol
8 et 9 janvier 2011	Janvier à Antibes (grade 4), YCA, CNA, Pole Voile
22 et 23 Janvier 2011	Finale de Bassin (Grade 3), Y.C .Pointe Rouge Marseille

ANNEXE 1 :

PHASE 1 : EPREUVES SELECTIVES

5 épreuves de niveau grade 4 sont prévues, aux lieux et dates définis ci-dessous. Le nombre de places prévues pour chaque épreuve est limité à 10. Un minimum de 4 équipages est nécessaire pour valider l'épreuve.

Tout barreur peut participer à toutes les épreuves dans la limite des places disponibles définies par l'organisateur.

Après chaque épreuve, les skippers se verront attribué un nombre de points qui prend en compte le nombre d'inscrits et le classement obtenu à la fin de l'épreuve.

NOMBRE DE PARTICIPANTS	10	9	8	7	6	5	4
CLASSEMENT							
1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

PHASE 2 : FINALE DE BASSIN

Le classement s'effectue sur le cumul des 3 meilleurs résultats, quelque soit le nombre d'épreuves courues.

Les 4 premiers de la phase 1 sont sélectionnés pour participer à la finale de bassin (phase 2).

En cas d'égalité, la RCV C11.1 sera appliquée.

En cas de désistement d'un ou plusieurs sélectionnés par la phase 1, les barreurs suivant au classement de la phase 1 seront invités à participer à la phase 2.

2 wild cards sont attribuées par le coordinateur général.

Cette épreuve sera organisée par le Y.C.P.R et opposera les 6 équipages sélectionnés à 4 équipages étrangers.

À l'issue de cette épreuve, les 3 premiers français dans l'ordre du classement général sont qualifiés pour le championnat de France de Match Race 2011.